

TRAJET DE SOINS POUR INTERNÉS

AU SEIN DE LA RÉFORME DES SOINS EN SANTÉ MENTALE



Octobre 2017

**COUR D'APPEL DE MONS
PROVINCE DU HAINAUT**

Table des matières

Les établissements / dispositifs de soins sécurisés de la Cour d'Appel de Mons

Les établissements de la Direction Générale des établissements pénitentiaires (DGEPI).... p06

Les dispositifs de soins sécurisés p08

Unité Sécurisée de Protection Sociale de Mons..... p09

Hôpital Psychiatrique Sécurisé de Tournai..... p10

UPML pour patients AICS «Les Epicéas»..... p11

Unité Long Stay - CRP Les Marronniers..... p12

Les dispositifs de soins non sécurisés de notre Cour d'Appel

Les Equipes Mobiles

Equipe d'Outreaching en relation avec les annexes psychiatriques des prisons..... p14

Equipe mobile (TSI)..... p15

Equipe mobile (TSI) axe «double diagnostic» - Arcade..... p16

Equipe d'Outreaching PACT..... p17

UPML «Les Epiceas» - Mission d'Outreach..... p18

Les Services de Réhabilitation Sociale

Places de jour à l'IHP L'appart..... p19

Club Thérapeutique - Le B'eau B'art..... p20

Club Psychosocial - Le Bric à Brac..... p21

Les Structures Hospitalières

Lits hospitaliers de réhabilitation - CHP le Chêne aux Haies - Unité Baudelaire p22

Lits de crise pour internés - CHP le Chêne aux Haies - Unités Dali et Magritte..... p23

Localisation des dispositifs spécifiques internés de la Cour d'Appel de Mons..... p24

Localisation des dispositifs spécifiques internés de la Cour d'Appel de Mons..... p25

Lits hospitaliers «double diagnostic» - CHP Le Chêne aux Haies - Unité Rimbaud..... p26

Lits hospitaliers de crise - C.P. Saint-Bernard - US11..... p27

Lits hospitaliers transitoires - C.P. Saint-Bernard - US16..... p28

Lits hospitaliers «double diagnostic» - C.P. Saint-Bernard - US23..... p29

UPML - Les Itéas.....	p30
Unité de réinsertion active «La Canopée».....	p31
Lits de crise et de rechute pour internés - CRP Les Marronniers.....	p32

Les Structures Résidentielles

IHP - Le Regain.....	p33
IHP - L'Appart.....	p34
MSP - Mozart.....	p35
IHP - L'Entre-Temps.....	p36
IHP - L'Ancrage.....	p37
MSP - Bois de la Fontaine.....	p38
IHP - Le Relais.....	p39
MSP-La Traversée.....	p40
Liste des principales abréviations.....	p41

Les Instances Judiciaires

La Chambre de Protection Sociale.....	p43
Le Ministère Public.....	p44

Les Maisons de Justice

Missions & Compétences territoriales des maisons de justice.....	p46
--	-----

Depuis Octobre 2002, le SPF Santé Publique favorise et finance des dispositifs de soins spécifiques aux patients internés.

La présente brochure vise à présenter de manière succincte les acteurs et les projets liés à l'internement sur la Cour d'Appel de Mons.

Ces différents dispositifs de soins forment l'ensemble du trajet de soins spécifiques aux internés. **Ces dispositifs sont inscrits au sein de réseaux de soins élaborés dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale** (Plus d'informations sur www.psy107.be). **Il ne s'agit donc nullement de créer un « réseau internés » mais bien d'intégrer le public des internés au départ des cinq fonctions de la réforme des soins en santé mentale.**

Dans cette perspective, les coordinateurs de réseaux de la Cour d'Appel de Mons collaborent avec le coordinateur Trajet de Soins Internés (TSI) afin de faciliter l'intégration du public interné et plus largement des usagers vulnérables. Ensemble, ils soutiennent la concertation entre les partenaires autour de l'utilisateur.

Octobre 2017

Coordinateurs des réseaux 107 de la Cour d'Appel de Mons

Réseau du Hainaut Occidental : Dominique LEBORGNE, dominique.leborgne@reseauho.be

Réseau du Hainaut : Charlotte DUCROTOIS, charlotte.ducrotois@acis-group.org

Réseau Mosaïque : Janaina COSTA, costaj@fracarita.org

**LES ETABLISSEMENTS /
DISPOSITIFS DE SOINS
SÉCURISÉS DE LA COUR
D'APPEL DE MONS**

LES ETABLISSEMENTS DE LA DGEPI

Annexes de Mons et Jamioulx

Les établissements de la Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires (DGEPI)

La DGEPI garantit une exécution conforme au droit, sûre, humaine et individualisée des peines et mesures privatives de liberté en vue d'un retour optimal dans la société. Deux établissements pénitentiaires disposant d'une annexe psychiatrique accueillent des personnes internées sur la CA de Mons :

La prison de Mons

Blvd W. Churchill, 24
7000 Mons
Tel : 065/40.28.00

La prison de Jamioulx

Rue Fr. Vandamme 172
6120 Jamioulx
Tél : 071/22 94 70

La prise en charge thérapeutique et l'évaluation des possibilités de réinsertion des personnes internées sont réalisées par le service de soins de santé prison (SSSP) et le Service Psycho-Social (SPS) qui ont respectivement les missions suivantes :

Service des Soins de Santé Prisons (SSSP)

Dispenser des soins de santé de qualité, conformément aux normes (inter)nationales et aux droits des patients (et à la législation en la matière), dans le respect de l'éthique et de la déontologie médicales, en prêtant une attention particulière au secret médical et à l'indépendance professionnelle des prestataires de soins et en prenant en considération la recherche scientifique pertinente. Les soins en section psychiatrique sont organisés par des équipes soins pluridisciplinaires (un psychiatre, un psychologue, un assistant social, un infirmier psychiatrique, un ergothérapeute, un éducateur et des intervenants paramédicaux). Leur mission consiste à assurer les soins de santé en vue de définir, de restaurer ou maintenir aussi optimales que possible les possibilités physiques, psychiques et sociales du patient interné, en vue notamment de lui permettre de passer à une phase de traitement ultérieure dans le circuit de soins en psychiatrie légale.

Tâches

- L'accueil et le soutien des entrants.
- L'observation et l'élaboration d'un projet thérapeutique pour chaque patient.
- Les soins thérapeutiques notamment par des entretiens individuels et des activités thérapeutiques.
- L'accompagnement au quotidien.
- La collaboration avec la direction, les agents et les autres services internes.
- La continuité des soins avec les institutions externes.

Service Psycho-Social (SPS)

- Fournir, au travers d'une approche scientifique, une collaboration consultative en lien avec l'exécution de différentes peines privatives de liberté et autres mesures.
 - Encadrer et accompagner les détenus notamment par la préparation de leur réinsertion psychosociale et évaluer leurs propositions de reclassement.
 - Contribuer à une exécution légale, sûre et humaine des peines privatives de liberté et autres mesures.
- Tout cela dans un esprit de justice réparatrice.

Tâches

- L'accueil psychosocial des personnes entrant en prison.
- L'accompagnement psychosocial du détenu durant son incarcération.
- L'information professionnelle à l'autorité compétente en vue d'éclairer sa prise de décision.
- La participation à l'élaboration de la formation du personnel ainsi que la collaboration avec celui-ci et son soutien dans la gestion individuelle de certains détenus.
- La collaboration avec la direction :
 - en vue d'améliorer le régime et le climat psychosocial ;
 - dans la gestion de situations individuelles de certains détenus.

LES DISPOSITIFS DE SOINS SÉCURISÉS

Introduction

L'Hôpital Psychiatrique Sécurisé (HPS) « Les Marronniers » et l'Unité Sécurisée de Protection Sociale (USPS) « Unité Claudel - Le Chêne aux Haies »

L'HPS « Les Marronniers » et l'USPS « Unité Claudel – Le Chêne aux Haies » sont des structures psychiatriques sécurisées de type D, au regard de la loi du 05.05.2014 relative à l'internement des personnes, article 3 paragraphe 4 : « C'est un établissement reconnu par l'autorité compétente qui est organisé par une institution privée, une Communauté, une Région ou une autorité locale, qui est en mesure de dispenser les soins appropriés à la personne internée et qui a conclu un accord de coopération tel que visé au 5° relatif à l'application de la présente loi ».

Ces structures psychiatriques sécurisées accueillent des personnes internées sous mesure de placement, par désignation des Chambres de Protection Sociale (CPS).

Les HPS/USPS doivent accepter toutes personnes désignées par les CPS, contrairement aux autres dispositifs accueillant des personnes internées libérées à l'essai qui travaillent sur base de critères d'admission.

Le nombre de places étant limité au sein des HPS/USPS, l'admission dans ces structures s'établit sur base de listes d'attente.

LES DISPOSITIFS DE SOINS SÉCURISÉS

Unité Sécurisée de Protection Sociale (USPS) – Camille CLAUDEL



Descriptif du projet

L'USPS Claudel est une **unité de 30 lits** accueillant des patientes internées .

L'objectif de l'unité est d'assurer une observation et une mise au point diagnostique et thérapeutique de la problématique psychiatrique. Un dépistage et un suivi des problématiques somatiques sont également assurés.

La prise en charge est personnalisée et peut poursuivre différents objectifs (maintien des acquis, cadrage, programme occupationnel, ...)

Un projet individuel sera mis en place en collaboration avec la patiente et avec les partenaires du Réseau.

Public cible

- Patientes internées sous tutelle d'une CPS
- Révocation
- Patientes souffrant de troubles psychotiques, troubles de la personnalité, de retard mental léger à modéré, associé ou non à des comportements et/ou des additions simples ou multiples

Critère d'inclusion

Indication psychiatrique

Critère d'exclusion

Néant

Territoire couvert

Cour d'Appel de Mons, Liège, Bruxelles (francophone et néerlandophone) ; Gand et Anvers

Psychiatre

Dr Xavier BONGAERTS

CONTACT

Martine DRAIZE (Coordinateur interne TSI)

 065/41 87 21

@ martine.draize@chpchene.be

(En cas d'indisponibilité de cette dernière, contacter la « Garde Nursing CHP » au n° 0475/49 60 51)

Dr Xavier BONGAERTS

 065/41 89 91 ou 065/41 85 70

@ xavier.bongaerts@chpchene.be

Sylvie DESTRYKER – Infirmière en chef

 065/41 84 50

@ claudel@chpchene.be

Greffe

 065/41 80 10

Fax : 065/41 80 09

 Chemin du Chêne aux Haies, 24 –
7000 MONS

LES DISPOSITIFS DE SOINS SECURISÉS

L'hôpital psychiatrique sécurisé (HPS) Les Marronniers à Tournai



L'hôpital psychiatrique sécurisé (HPS) dispose de **353 places** pour des patients internés placés sur base de l'article 19 de la loi relative à l'internement de personnes devant être hospitalisées dans des conditions de haute sécurité (structure fermée et sécurisée).

L'HPS dispose de 11 unités de soins organisées selon différents modules:

L'Admission, 22 lits, accueille, évalue et oriente les patients nouvellement admis. Cette activité clinique est couplée à une activité évaluative destinée à la recherche. L'équipe est renforcée et l'infrastructure très sécurisée (L'unité 15 Admission).

La Haute sécurité et le recadrage: 10 lits + 6 lits de crise, a pour mission de traiter et sécuriser des patients internés souffrant de troubles sévères de personnalité (antisocialité sévère, psychopathie...) et de traiter la crise. Les conditions sont de haute sécurité et de soins intensifs psychiatriques (L'unité 15 High Security).

Les unités de réinsertion:

- Le public-cible « **Handicap mental-Double diagnostic** »: une unité de **60 lits** pour patients de faibles capacités, travail axé sur la réinsertion, nécessité de locaux d'activités occupationnelles et de réhabilitation psycho-sociale (L'unité Les Bouleaux).
- Le public-cible « **Psychoses** »: **3 unités** de soins (**29 lits, 33 lits et 60 lits**) pour patients souffrant d'une symptomatologie psychotique sévère. Le travail thérapeutique est surtout axé sur le traitement des symptômes et sur la réhabilitation, la majorité des patients présentant une perte sévère de capacités (les unités Mimosas Sud, UN et Roses).
- Le public-cible « **Psychiatrie générale et troubles de la personnalité** »: **1 unité** de **47 lits** pour des patients présentant des troubles du comportement et d'adaptation sociale. Le projet thérapeutique développe aussi des activités de time-out (accueil de 15 jours en moyenne dans le cadre d'un projet thérapeutique défini) et de prévention de la crise (Unité 16 Etage).
- Le public-cible « **Réinsertion active généraliste** »: **1 unité** de **30 lits** exclusivement axée réinsertion, travail spécifique et actif sur des capacités à développer par rapport à un projet existant au sein du réseau (L'unité Ariane).
- Le public-cible « **Auteurs d'infractions à caractère sexuel** »: **1 unité** de réhabilitation de **42 lits**: le projet thérapeutique est surtout axé sur l'évaluation et le traitement avec application notamment du modèle thérapeutique développé par le Good Live Model (Unité UET) et **1 unité intensive de 8 lits** (projet Epicéas* pages 11&18 de la présente brochure).
- **Le Long stay**: une unité de **30 lits**, pour patients présentant un risque de récurrence élevé et ayant épuisé tout l'arsenal thérapeutique destiné à la réinsertion (L'unité Mimosas Nord, page 12 de la présente brochure).

CONTACT

Sabrina HUCHON

Responsable du Greffe & Secrétariats médicaux

 069/88 04 61

Fax 069/88 04 69

 Rue Despars, 94 - 7500
TOURNAI

* Ce dispositif dispose de moyens complémentaires octroyés par le SPF Santé Publique.

LES DISPOSITIFS DE SOINS SECURISÉS

Unité de Psychiatrie Médico-légale - UPML & Mission d'outreach

LES EPICEAS

UPML Médium Risk pour AICS (Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel)

Descriptif du projet

Le projet vise à offrir une prise en charge intensive aux patients délinquants sexuels. Avant la libération à l'essai, le travail vise à la préparation de la sortie par un travail d'observation diagnostique, de détermination des risques et de resocialisation.

Public cible

AICS internés à l'HPS de Tournai

Critère d'inclusion

Compétences intellectuelles suffisantes à la prise en charge, possibilités de réinsertion sociale.

Critères d'exclusion


Un profil de personnalité incompatible avec le travail spécifique des Epicéas.

Psychiatre

Dr Pierre OSWALD

CONTACT

Bruno LEROY, Infirmier en chef

 0470/99 05 71

 epiceas@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES DISPOSITIFS DE SOINS SECURISÉS

Unité Long Stay



HÔPITAL PSYCHIATRIQUE SECURISE «LES MARRONNIERS»

Descriptif du projet

Le projet vise à offrir à 30 patients internés présentant une dangerosité élevée mais ne nécessitant plus de soins intensifs une prise en charge basée sur le confort et la qualité de vie.

Cette dangerosité se justifiant par un nombre important soit de récidives soit de mises en échec des projets de réinsertion.

Aucune possibilité de projet à court ou moyen terme n'est envisagée.

Public cible

Patients internés à dangerosité élevée pour l'extérieur capables de vivre en communauté mais qui ont actuellement peu de possibilités de réinsertion sociale.

Critères d'inclusion

Patients internés.

Capacité à vivre en communauté.

Compétences intellectuelles suffisantes à la prise en charge.

Personnalité antisociale.

Critères d'exclusion

Déficience mentale sévère.

Psychopathie.

Psychiatre


Dr Sarah BARBERA

CONTACT

Catherine BLANGENOIS, Infirmière en chef

 069/88 02 63

 catherine.blangenois@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES DISPOSITIFS DE SOINS NON SÉCURISÉS* DE LA COUR D'APPEL DE MONS

*Ces dispositifs sont accessibles sur base d'une candidature.

* Les dispositifs repris ci-après restent activables 3 mois à dater de la libération définitive (renouvelable une fois).

LES EQUIPES MOBILES

Toutes les équipes mobiles sont réunies sur un même site.

En cas de difficultés d'orientation d'un patient (symptomatologie complexe, comorbidité,...) vers l'une d'elles, vous pouvez vous adresser au **numéro central : 069/88 04 21**

Liaison avec les annexes psychiatriques

ÉQUIPE D'OUTREACHING EN RELATION AVEC LES ANNEXES PSYCHIATRIQUES DES PRISONS

Descriptif du projet

Le projet vise à assurer la continuité des soins entre le séjour en annexe psychiatrique et l'arrivée du patient interné au sein de l'Hôpital Psychiatrique Sécurisé de Tournai.

Cette continuité des soins est notamment assurée par un échange d'informations entre les équipes des prisons (SSSP et SPS) et les équipes soignantes de l'Hôpital Psychiatrique Sécurisé. Les patients internés proches d'un transfert sont également informés quant aux dispositifs de soins dans lesquels ils seront accueillis.

Public cible

Tous patients internés en annexe psychiatrique (Mons, Jamioulx, Forest, Namur et Lantin). Depuis 2017, la mission d'Outreach est élargie aux patients en situation de révocation de la libération à l'essai.

Territoire couvert

Région Wallonie-Bruxelles

Psychiatre


Dr Samuel LEISTEDT

CONTACT

Hilke SCHIRRMEISTER, Criminologue/assistante sociale

 069/88 03 65

@ hilke.schirrmeister@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES EQUIPES MOBILES

Liaison avec la justice et les partenaires réseaux

ÉQUIPE MOBILE TRAJET DE SOINS INTERNÉS (TSI)

Descriptif du projet

Le projet vise à faciliter la sortie des patients des annexes psychiatriques et des hôpitaux sécurisés de Tournai et Mons, par un accompagnement vers les structures extérieures ou à domicile et à éviter la révocation de la LE en proposant une trajectoire de soin alternative. Il vise également à soutenir les partenaires du réseau lorsqu'un projet doit être ré-envisagé. Cette équipe de liaison a une durée d'intervention limitée dans le temps (+/- 8 mois). Elle doit donc créer un maillage avec les structures de son territoire d'action.

Public cible

Toutes personnes internées.

Critère d'inclusion

Le patient doit être stabilisé sur le plan mental.

Critère d'exclusion

L'équipe n'intervient pas en situation d'urgence psychiatrique.

Territoire couvert

Province du Hainaut - Cour d'Appel de Mons.

Psychiatre

Dr Samuel LEISTEDT

CONTACT



069/88 04 21



tsi@marronniers.be



Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES EQUIPES MOBILES

Déficience intellectuelle et maladie mentale

EQUIPE MOBILE TRAJET DE SOINS INTERNÉS (TSI) (Axe Double diagnostic) - ARCADE

Descriptif du projet

Le projet présente la particularité d'être co-piloté par l'AVIQ et le CRP Les Marronniers. Il vise principalement à identifier les acteurs compétents et les besoins spécifiques du public cible, à créer un réseau de partenaires, à mettre à disposition des équipes de l'AVIQ les compétences de la psychiatrie et l'expertise du travail avec un public ayant commis un délit, ceci afin de soutenir la sortie de l'hôpital psychiatrique sécurisé et favoriser la transition dans les structures et circuits de soins ordinaires.

Public cible

Personnes internées.

Critères d'inclusion

Patient présentant le double diagnostic de déficience intellectuelle et de maladie mentale.

Critères d'exclusion

Troubles sur l'axe 2 autres que la déficience intellectuelle.

Territoire couvert

Province du Hainaut - Cour d'Appel de Mons.

Psychiatre

Dr Aurélie MEKINDA

CONTACT



069/88 03 62



arcade@marronniers.be



Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES EQUIPES MOBILES

Trouble psychotique ou trouble de l'humeur

EQUIPE D'OUTREACHING PACT (Program of Assertive Community treatment)

Descriptif du projet

L'objectif de ce service est d'assurer le suivi du patient interné dans son milieu de vie afin d'éviter les rechutes pouvant conduire à une (ré)hospitalisation voire une révocation de la mesure de libération à l'essai. Le travail en réseau autour du bénéficiaire fait partie des priorités de ce service. L'accompagnement peut s'envisager durant toute la mesure de libération à l'essai.

Public cible

Patients internés libérés à l'essai.

Critères d'inclusion

Le patient doit présenter un trouble psychotique ou un trouble de l'humeur. Il doit présenter des capacités de réinsertion suffisantes.

Critères d'exclusion

Les patients présentant un retard mental sévère, une personnalité psychopathique, une parafilie comme diagnostic principal.

Territoire couvert


Province du Hainaut - Cour d'Appel de Mons.

Psychiatre


Dr Youssefi MITRA

CONTACT

Clovis PION, Psychologue

 069/88 02 44

@ pact@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES EQUIPES MOBILES

UPML & Mission d'outreach

LES EPICEAS

UPML Médium Risk pour AICS (Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel)

Descriptif du projet

Après la libération à l'essai, l'équipe peut assurer la prise en charge en ambulatoire dans le cadre de l'accord de coopération relatif à la guidance et au traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel et peut apporter un soutien aux partenaires du réseau. La prise en charge est assurée selon les principes du Good Lives Model.

Public cible

AICS libérés à l'essai

Critère d'inclusion

Compétences intellectuelles suffisantes à la prise en charge, possibilités de réinsertion sociale.

Critères d'exclusion

Un profil de personnalité incompatible avec le travail spécifique des Epicéas.

Territoire couvert


Pour le suivi en ambulatoire, l'équipe assure uniquement le suivi des patients se réinsérant sur la Cour d'Appel de Mons.

Psychiatre


Dr Pierre OSWALD

CONTACT

Bruno LEROY, Infirmier en chef

 0470/99 05 71

@ epiceas@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

PLACES DE JOUR A L'IHP L'APPART (Initiatives d'Habitations Protégées)

Descriptif du projet

Outre son cadre résidentiel, le projet de l'IHP L'Appart ouvre également **4 places mixtes en suivis d'accueil de jour** (ateliers de socialisation et d'expression). Le projet se structure autour d'un accompagnement via la mise en place d'un programme d'Activités de la Vie Journalière (AVJ). Les activités proposées, librement consenties, auront pour finalité de travailler les objectifs de réhabilitation sociale et professionnelle (Fonction 3 de la réforme).

Public cible

Internés n'étant pas privés de leur liberté et vivant dans la cité (Territoire : bassin de Mons-Borinage) ou internés dont les activités d'Organisation des Activités Journalières (OAJ) sont inscrites dans le processus de sortie. La problématique psychiatrique avérée sera stabilisée et un trajet de soins aura déjà été initié dans la perspective d'une libération à l'essai.

Critères d'inclusion

Patients stabilisés.

Critères d'exclusion

Personnalités psychopathiques ne s'intégrant pas dans une dynamique institutionnelle de groupe. Pyromanes et personnes s'étant rendues responsables d'incendie volontaire. Patients présentant une déficience mentale modérée à sévère et les troubles caractériels majeurs.

Territoire couvert


Territoire de la Cour d'Appel de Mons.

Psychiatre

Dr René LLANO LOPEZ

CONTACT

Maryse BOSMANS, Coordinatrice

 065/33 88 66

@ bosmans.appart@skynet.be

 Boulevard Dolez, 3 - 7000 MONS

LES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE

Bistro thérapeutique

LE B'EAU B'ART

Descriptif du projet

Lieu d'accueil, de rencontres et d'échanges, le B'Eau B'Art est un club thérapeutique ayant pris la forme d'un bistro avec petite restauration et où s'organisent, secondairement, des activités. Il est **co-géré** par les utilisateurs eux-mêmes et des professionnels de la santé mentale.

Ce dispositif «**bas-seuil**» permet de **créer des liens**, de s'occuper ou simplement de passer un moment tranquille dans une ambiance conviviale.

Il permet, si on veut et si on peut, de se sentir moins isolé et plus utile, concrètement à travers la ré-expérimentation des liens sociaux et la co-gestion, il peut permettre de retrouver un **rôle social**, une **fonction citoyenne**.

Public cible

Adultes, hommes et femmes de la région de Tournai et des environs, qui sont concernés par la maladie mentale, habitant seul, en famille, en habitations protégées ou résidant dans un centre psychiatrique et désirant s'insérer dans les liens sociaux.

Critères d'inclusion

Patients, usagers, patients sous mesure d'internement, proches, professionnels, et «tout venant».

Critères d'exclusion

Néant.

Territoire couvert

Tournai et ses environs.

Psychiatre

Pas de psychiatre responsable.

CONTACT

France DUJARDIN, Coordinatrice

 069/64 09 14

@ france.dujardin@reseauho.be

 Rue de l'hôpital Notre-Dame, 20 - 7500 TOURNAI

LE BRIC A BRAC

Descriptif du projet

Le club psychosocial « Bric à Brac » est un espace d'accueil associatif, convivial et participatif. Propice aux échanges humains et à l'expression citoyenne, il favorise le lien social au travers d'activités, d'ateliers et de projets variés.

Le lieu est géré au quotidien par une équipe d'usagers volontaires et d'intervenants psychosociaux.

L'objectif fondamental du club est d'améliorer l'image et la qualité de vie de l'utilisateur en santé mentale au sein de la cité.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter notre blog :

<http://bricabractournai.blogspot.com>

Public cible et critères d'inclusion

Toute personne adulte en vulnérabilité psychique qui réside en habitation protégée ou en logement privé.

Territoire couvert

Tournai et ses environs.

Psychiatre

Pas de psychiatre responsable.

CONTACT

Bruno VERRAGHEN, Educateur

 069/23 52 43

@ bricabrac@hplerelais.be

 Rue des Chapeliers, 48 - 7500 TOURNAI

<http://bricabractournai.blogspot.com>

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Unité de réhabilitation



UNITÉ DE PSYCHIATRIE MÉDICO-LÉGALE POUR INTERNÉES BAUDELAIRE (RÉHABILITATION)

Descriptif du projet

L'unité Baudelaire est une unité de **20 lits** qui propose aux patientes libérées à l'essai, ou en voie de libération à l'essai, un travail d'autonomisation vers un projet extra hospitalier (réhabilitation).

Ces patientes peuvent être issues de l'annexe psychiatrique ou d'une unité de haute sécurité, mais aussi d'autres structures accueillant des patientes dans le cadre du Trajet de Soins Internés.

La prise en charge individualisée structure les journées des patientes par la participation à des activités de la vie journalière et assure un accompagnement actif de celles-ci vers l'extérieur, dans le respect de leur projet.

Le travail thérapeutique est réalisé par une équipe pluridisciplinaire, sur base de concertations centrées sur l'observation de la patiente.

La durée d'hospitalisation est d'une année, éventuellement renouvelable une fois pour les situations complexes.

Public cible

Patientes libérées à l'essai, ou en voie de libération à l'essai qui ont besoin d'être accompagnées dans la réalisation d'un projet de réhabilitation sociale et professionnelle.

Critères d'inclusion

Patientes qui s'inscrivent dans un fonctionnement communautaire et qui présentent un risque faible de récidive et de passage à l'acte violent.

Critères d'exclusion

- Unité exclusivement réservée à une patientèle féminine
- High risk
- Retard mental sévère

Territoire couvert

Territoires des Cours d'Appel francophones

Psychiatres

Dr Vincianne BERTOUILLE

CONTACTS

Martine DRAIZE (Coordinateur interne TSI)

☎ 065/41 87 21

@ martine.draize@chpchene.be

(En cas d'indisponibilité de cette dernière, contacter la « Garde Nursing CHP » au n° 0475/49 60 51)

Dr Vincianne BERTOUILLE

☎ 065/41 39 66 ou 065/41 85 70

@ vincianne.bertouille@hap.be

Albert Hielo Mombo – Infirmier en chef

☎ 065/41 84 20

@ albert.hielomombo@chpchene.be

📍 Chemin du Chênes aux Haies, 24 - 7000 MONS

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Lits de crise pour internés

CENTRE HOSPITALIER PSYCHIATRIQUE «LE CHÊNE AUX HAIES» UNITÉS DALI ET MAGRITTE

Descriptif du projet

Offre hospitalière de **4 lits de crise et de Time out (mixtes) répartis sur deux unités de soins : Dali (service fermé) et Magritte (service ouvert).**

L'objectif est de prendre en charge les situations de crise nécessitant une hospitalisation temporaire, pendant laquelle une prise en charge de « la crise » est proposée.

Une hospitalisation sous la forme de « Time out » est également proposée. Le projet vise à aider les patients et/ou les partenaires à éviter les réintégrations au sein des annexes psychiatriques des prisons. Au sein de l'unité de soins, les patients internés libérés à l'essai bénéficient de l'accompagnement habituellement proposé dans le cadre hospitalier.

Public cible

- Tout patient interné libéré à l'essai, en crise et présentant une problématique psychiatrique avérée (décompensation psychiatrique / comportementale et/ou période de time-out).
- Pour les lits de crise en unité fermée (Dali) : Patient(e) libéré(e) à l'essai, faisant l'objet d'une mesure de suspension.

Critères d'inclusion

Patients libérés à l'essai vivant à domicile ou en institution.

Patients psychotiques ou souffrant de troubles psychiatriques graves et persistants.

Critères d'exclusion

Déficience mentale sévère, troubles psychopathiques

Territoire couvert

Territoires des Cours d'Appel francophones des différentes provinces wallonnes

Psychiatres

Unité Magritte :

Dr X. BONGAERTS
Dr V. BERTOUILLE

Unité Dali :

Dr M-I. SAN SEBASTIAN
Dr R. LLANO LOPEZ

CONTACTS

Martine DRAIZE (Coordinateur interne TSI)

☎ 065/41 87 21

@ martine.draize@chpchene.be

(En cas d'indisponibilité de cette dernière, contacter la « Garde Nursing CHP » au n° 0475/49 60 51)

Dr Xavier BONGAERTS

☎ 065/41 89 91 ou 065/41 85 70

@ xavier.bongaerts@chpchene.be

Dr Vincianne BERTOUILLE

☎ 065/41 39 66 ou 065/41 85 70

@ vincianne.bertouille@hap.be

Dr René LLANO LOPEZ

☎ 065/41 89 93 ou 065/41 85 13

@ rene.llano@chpchene.be




Dr Marie-Isabelle SAN SEBASTIAN

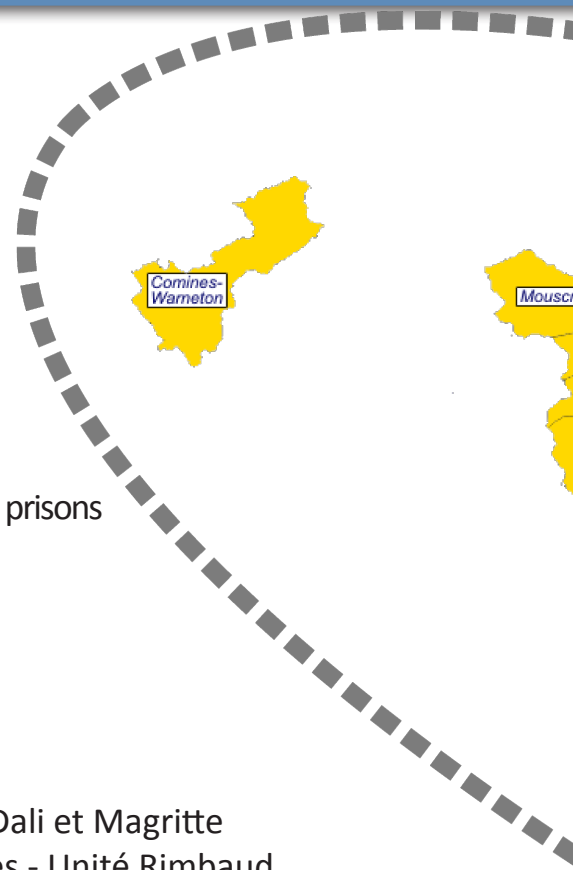
☎ 065/41 89 92 ou 065/41 85 13

@ marie-isabelle.sansebastian@chpchene.be




📍 Chemin du Chênes aux Haies, 24 - 7000 MONS























LOCALISATION DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

-  Réseau santé mentale région Hainaut Occidental
-  Réseau santé mentale région du Hainaut
-  Réseau Mosaïque



Equipe d'Outreaching en relation avec les annexes psychiatriques des prisons

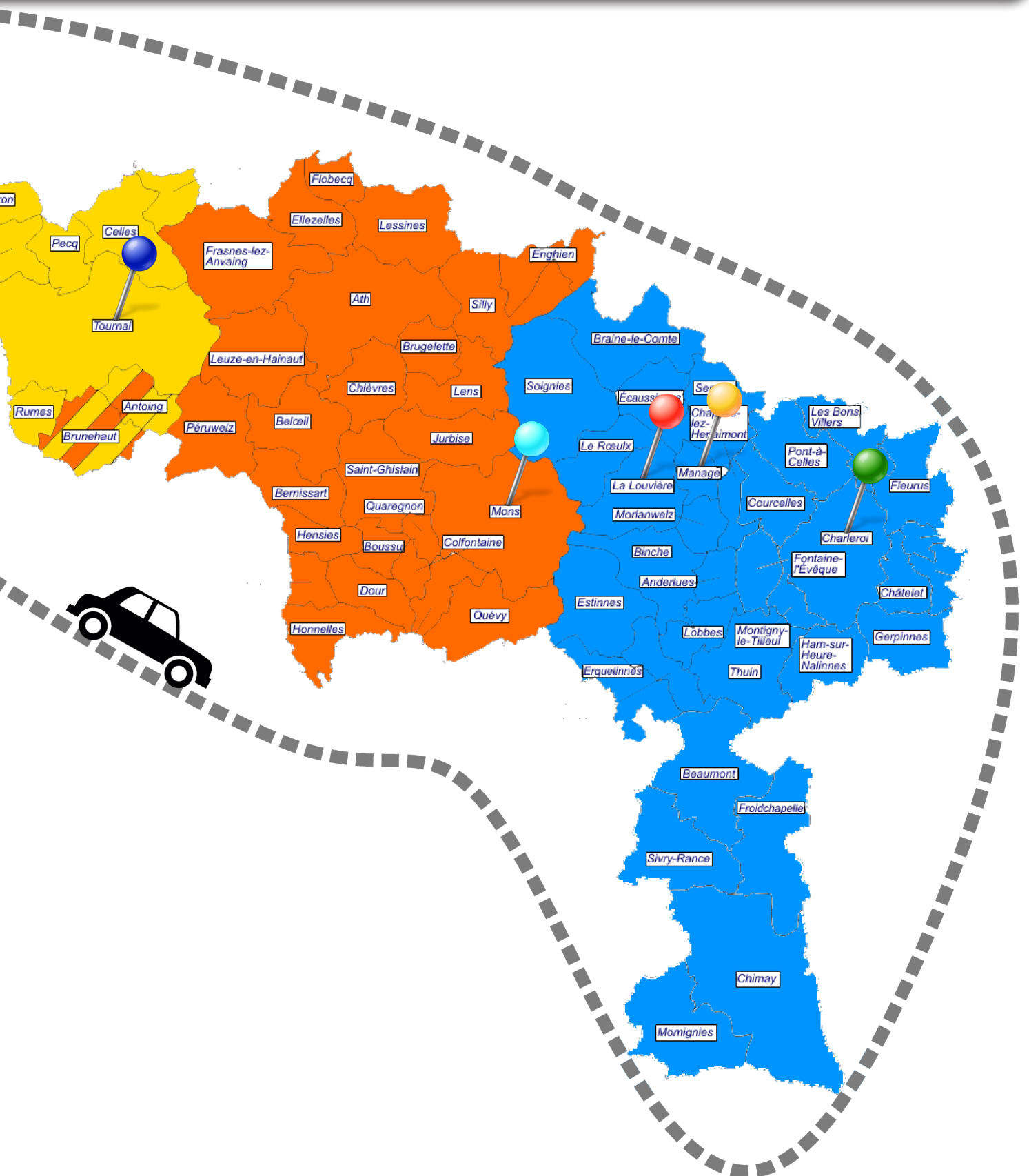
-  Equipe mobile (TSI)
-  Equipe mobile (TSI) axe «double diagnostic» - Arcade
-  Equipe d'Outreaching PACT

-  Places de jour à l'IHP L'appart
-  Club Thérapeutique - Le B'eau B'art
-  Club Psychosocial - Le Bric à Brac
-  Lits de crise pour internés - CHP le Chêne aux Haies - Unités Dali et Magritte
-  Lits hospitaliers «double diagnostic» - CHP Le Chêne aux Haies - Unité Rimbaud
-  Lits hospitaliers de crise - C.P. Saint-Bernard
-  Lits hospitaliers «double diagnostic» - C.P. Saint-Bernard
-  Lits hospitaliers de réhabilitation - C.P. Saint-Bernard
-  Lits hospitaliers : Unité de réhabilitation - CHP Chêne aux Haies
-  UPML - Les Epicéas
-  UPML - Les Itéas
-  UPML - La Canopée
-  Unité Long Stay - CRP Les Marronniers
-  Lits de crise et de rechute pour internés - CRP Les Marronniers
-  IHP - Le Regain
-  IHP - L'Appart
-  MSP - Mozart
-  IHP - L'entre Temps
-  IHP - L'Ancrage
-  MSP - Bois de la Fontaine
-  IHP - Le Relais
-  MSP - La Traversée

Les autres Co

Les Cours d'Appel de Liège et de Bruxelles - Brabant Wallon, bénéficient elles

COUR D'APPEL DE MONS



Cours d'Appel :

aussi de dispositifs spécifiques pour la prise en charge des patients internés.

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Lits hospitaliers «double diagnostic»

CENTRE HOSPITALIER PSYCHIATRIQUE « LE CHÊNE AUX HAIES » UNITÉ RIMBAUD (SERVICE FERMÉ)

Descriptif du projet

Offre de soins de **2 lits** hospitaliers mixtes pour **patients internés « double diagnostic »** (handicap mental et autres problématiques), au sein d'une unité de 30 lits du CHP « Le Chêne aux Haies ».

Les patients internés « double diagnostic » bénéficient de l'accompagnement hospitalier habituellement proposé, un référent spécifique est toutefois désigné dans le cadre de leur prise en charge.

Public cible

Tout patient interné présentant une problématique de handicap mental et une pathologie psychiatrique avérée.

Les candidatures seront considérées au regard des critères généraux d'admission dans l'unité de soins concernée (Rimbaud).

Critères d'inclusion

Patients libérés à l'essai vivant à domicile ou en institution. Patients avec double-diagnostic (handicap mental et troubles psychiatriques) uniquement en crise.

Critères d'exclusion

- Problème d'assuétude en diagnostic principal
- Psychopathie – Perversion

Territoire couvert

Territoire de la Cour d'Appel de Mons. Province du Hainaut.

Psychiatre

Dr J-L LEGRAND

CONTACT

Martine DRAIZE (Coordinateur interne TSI)

 065/41 87 21

@ martine.draize@chpchene.be

(En cas d'indisponibilité de cette dernière, contacter la « Garde Nursing CHP » au n° 0475/49 60 51)

Dr Jean-Louis LEGRAND

 065/41 89 90 ou 065/41 85 93

@ jean.louis.legrand@chpchene.be

Marie-Françoise DRUGMAND – Infirmière en chef

 065/41 85 93

@ marie-francoise.drugmand@chpchene.be

 Chemin du Chêne aux Haies, 24 – 7000 MONS

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Lits hospitaliers «de crise»

CENTRE PSYCHIATRIQUE ST BERNARD - US11

Descriptif du projet

L'US 11 est une Unité de mise en observation (Loi de 90) pouvant accueillir 30 patients. Un dispositif de **7 lits de crise est réservé pour les patients internés libérés à l'essai**.

L'objectif de ces lits de crise est de permettre une hospitalisation rapide et intensive pour éviter la révocation en établissement de défense sociale. Cette hospitalisation de durée variable pourra servir de lieu pour se poser, réfléchir à la situation et éventuellement réorienter le projet de réinsertion.

Des ponts sont faits avec les autres Unités de Soins de l'Hôpital afin de pouvoir proposer à chaque patient un trajet de soins adapté à ses propres besoins et selon son propre rythme. Les collaborations ont surtout lieu avec une Unité de resocialisation ouverte (US 64) et une Unité de psychiatrie générale ouverte accueillant les patients pour une durée maximum de un an (US 29). Si nécessaire, un passage par une Unité de stabilisation et de resocialisation fermée (US 16) est aussi possible.

Critères d'inclusion

Patients psychotiques ou souffrant de troubles psychiatriques graves et persistants (axe I).

Patients libérés à l'essai vivant à domicile ou en institution.

Patients sortant directement des annexes des prisons ou des établissements de défense sociale nécessitant un passage en milieu hospitalier avant d'intégrer une autre Unité de Soins de l'Hôpital, une MSP ou une IHP.

Patients medium et low risk.

Critères d'exclusion

Patients ayant des troubles de la personnalité à l'avant plan pouvant porter atteinte à l'équilibre de l'Unité de Soins.

Territoire couvert

Patients se réinsérant ou vivant dans la région du Centre - Charleroi - Botte du Hainaut.

Psychiatre

Dr Isabelle DUCHATEAUX

CONTACT

Eva Széchenyi, coordinatrice « Internés »

 0492/97 67 95

 064/31 10 75

@ eva.szecenyi@fracarita.org

 Rue Jules Empain, 43 - 7170 MANAGE

En cas d'indisponibilité de cette dernière, vous pouvez contacter l'Unité de Soins 11 au 064/43 28 40.

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Lits hospitaliers «de réhabilitation»

CENTRE PSYCHIATRIQUE ST BERNARD - US16

Descriptif du projet

L'US 16 est une Unité de Soins de 45 lits scindée en 2 « ailes » ayant chacune une spécificité propre. **Une offre hospitalière de 20 lits est réservée pour les patients internés libérés à l'essai.**

Unité Le PARI (Projet Assuétude, Réhabilitation et Intégration)

Cette Unité accueille des patients souffrant de **psychose associée ou non à des addictions**. Un travail spécifique est fait au niveau des dépendances tant au niveau physique que psychologique et ce dans l'objectif de vivre au quotidien sans consommation de substances. L'accueil a lieu dans une Unité dynamique où les patients peuvent commencer un sevrage, consolider leur abstinence et construire un projet de réinsertion sociale. Une attention toute particulière est mise sur l'importance de pouvoir prendre ou reprendre une activité (bénévole, occupationnelle ou professionnelle). Des collaborations peuvent être créées avec les Centres de Postcure afin que les patients qui le nécessitent ou le désirent puissent continuer leur trajet de soins vers de telles structures plus autonomes et en milieu ouvert.

Unité Les ARTS (Accompagnement et Réhabilitation de Patients avec des Troubles Spécifiques)

Cette Unité accueille des patients atteints d'un **handicap mental léger associé à une pathologie psychiatrique et pouvant présenter des troubles/problématiques sexuelles**.

La prise en charge dynamique a lieu dans un environnement contenant et structurant. Les patients pourront y être stabilisés sur le plan psychiatrique et physique. Le travail se concentre sur les activités de psycho-éducation et sur le suivi thérapeutique (individuel et de groupe). L'Unité de Soins veillera à travailler avec l'environnement du patient et avec les Services de santé mentale spécialisés dans la prise en charge des AICS.

Critères d'inclusion

- Patients psychotiques ou souffrant de troubles psychiatriques graves et persistants (axe I). Principalement des patients demandant une libération à l'essai de préférence depuis les établissements sécurisés.
- Patients déjà libérés à l'essai vivant à domicile ou en institution.
- Patients medium et low risk.

Critères d'exclusion

Patients ayant des troubles de la personnalité à l'avant plan pouvant porter atteinte à l'équilibre de l'Unité de Soins.

Territoire couvert

Patients se réinsérant dans la région du Centre-Charleroi - Botte du Hainaut.

Psychiatre

Le PARI : Dr Cristian PETCU
LES ARTS : Dr Sanda SIRIAG

CONTACT

Eva Széchenyi, Coordinatrice « Internés »

 0492/97 67 95

 064/31 10 75

@ eva.szechenyi@fracarita.org

 Rue Jules Empain, 43 - 7170 MANAGE

En cas d'indisponibilité de cette dernière, vous pouvez contacter l'Unité de Soins 16 au 064/23 79 68.

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Lits hospitaliers «double diagnostic»

CENTRE PSYCHIATRIQUE ST BERNARD - US23

Descriptif du projet

L'Unité de Soins 23 est une Unité qui accueille des patients présentant une déficience mentale associée à une pathologie psychiatrique. Le type de prise en charge choisie met le patient au centre d'une réflexion avec la famille et le réseau afin de proposer le trajet de soins le plus adéquat au regard des besoins du patient.

Au sein de cette Unité, **2 lits** sont réservés pour des patients internés «**double diagnostic**». Il s'agit de pouvoir offrir une hospitalisation soit pour consolider un trajet de soins en cours, soit pour élaborer de nouvelles perspectives dans la prise en charge de ce type de patient. Une telle hospitalisation pourrait permettre d'éviter une révocation et pourrait être le départ d'un nouveau trajet de soins.

Public cible

Patients « double diagnostic » ayant un retard mental modéré à sévère associé à une pathologie psychiatrique.

Critères d'inclusion

Patients libérés à l'essai, medium et low risk.
Possibilité de réhabilitation dans les 6 mois (flexible).

Critères d'exclusion

Paraphilie comme diagnostic principal.
Trouble de la personnalité à l'avant plan.

Territoire couvert

Patients se réinsérant dans la région du Centre-Charleroi-Botte du Hainaut.


Psychiatre

Dr FEYS

CONTACT

Eva Széchenyi, coordinatrice « Internés »

 0492/97 67 95

 064/31 10 75

@ eva.szechenyi@fracarita.org

 Rue Jules Empain, 43 - 7170 MANAGE

En cas d'indisponibilité de cette dernière, vous pouvez contacter l'Unité de Soins 23 au 064/23 79 69.

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Unité de Psychiatrie Médico-légale - UPML

LES ITEAS

UPML pour internés Médium Risk

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition des patients internés libérés à l'essai **13 places hospitalières** au sein de l'unité ouverte, les ITEAS (Clinique des Fougères, CRP Les Marronniers). Le projet tente d'offrir une prise en charge intensive aux patients souffrant de psychose. La prise en charge s'articule autour de 3 phases : une phase d'observation diagnostique et de détermination des risques, une phase de prise en charge intensive (de 6 à 12 mois) et une phase de resocialisation intensive (de 6 à 12 mois).

Public cible

Patients souffrant de psychose et/ou de troubles de l'humeur.

Critères d'inclusion

Patients libérés à l'essai.

Critères d'exclusion

Déficience mentale sévère, troubles psychopathiques et/ou perversion, pas de paraphilie comme diagnostic principal.

Territoire couvert

Cour d'Appel de Mons - Province du Hainaut.

Psychiatre

Dr Mitra YOUSSEFI

CONTACT

Vincent THULIER, Infirmier en chef



069/88 02 00



vincent.thulier@marronniers.be



Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Unité de Réinsertion

LA CANOPEE

Unité de Réinsertion active pour patients internés libérés à l'essai

Descriptif du projet

L'unité de **30 places hospitalières** propose aux patient(e)s interné(e)s libéré(e)s à l'essai un accompagnement à la réhabilitation psycho-sociale dans le respect de son projet individuel. La durée de prise en charge varie de quelques mois à 1 an (un prolongement peut éventuellement être envisagé). L'accompagnement du patient s'organise autour de la clinique concertative pensée depuis l'admission jusqu'à la sortie.

En complément à cette offre de soins, le service propose :

- des hospitalisations de courtes durées : « **Time-out** » (**maximum 3 mois**). Il s'agit ici de maintenir le lien avec les structures accueillantes et la famille afin d'éviter les ruptures thérapeutiques et sociales.
- Un **accompagnement « Outreaching » (maximum 3 mois)**, pensé comme option dans l'accompagnement et le soutien du patient et son réseau à la suite de son hospitalisation.

Public cible et critères d'inclusion

Patient(e)s interné(e)s libéré(e)s à l'essai. Les patient(e)s doivent être réhabilitables dans les 2 ans et capables de s'inscrire dans le fonctionnement communautaire de l'unité. Les patient(e)s doivent présenter un risque faible de récurrence et de passage à l'acte violent.

Critères d'exclusion


Dépendance aux toxiques en diagnostic principal / Retard mental profond / Personnalité antisociale... Territoire couvert Cours d'Appel francophones.

Psychiatre


Dr Aurélie MEKINDA

CONTACT

Emmanuelle DELABASSEE, Infirmière en chef

 069/88 03 63

@ emmanuelle.delabassee@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Lits de crise et de rechute pour internés

Centre Régional de Soins Psychiatriques «LES MARRONNIERS»

Descriptif du projet

Offre hospitalière de **3 lits de soins de crise et de rechute**.

L'objectif est de prendre en charge les situations de crise nécessitant une hospitalisation temporaire de maximum 14 jours, pendant laquelle une prise en charge intensive est proposée. Par ailleurs, une hospitalisation pour les situations de rechutes peut être proposée. Le projet vise à aider les patients et/ou les partenaires à éviter les réintégrations au sein des annexes psychiatriques des prisons. Elle pourra avoir pour but de réfléchir et/ou réorienter le projet de réinsertion.

Public cible

Patients libérés à l'essai, à risque de décompensation psychiatrique grave.

Critères d'inclusion

Patients libérés à l'essai vivant à domicile ou en institution.

Patients avec un diagnostic psychiatrique sur axe I du DSMV: schizophrénie, trouble bipolaire, trouble de l'humeur.

Critères d'exclusion

Déficience mentale sévère, troubles psychopathiques et/ou perversions, pas de paraphilie comme diagnostic principal.

Territoire couvert

Province du Hainaut.

Psychiatre

Dr Mitra YOUSSEFI

CONTACT

Vincent THULIER, Infirmier en chef service Les Itéas

 069/88 02 00

@ vincent.thulier@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Initiatives d'Habitations Protégées - IHP

IHP Le REGAIN

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition **1 place d'hébergement** et d'accompagnement pour patient interné «**double diagnostic**». Nous comptons développer, sur Charleroi, grâce au Réseau et circuits de soin, une synergie entre partenaires permettant d'étoffer les occupations adaptées aux personnes ayant un profil « statut interné et double diagnostic ».

Public cible

Interné libéré à l'essai, présentant un handicap mental léger et une problématique psychiatrique.

Critères d'inclusion (idem pour tout candidat)

- Être majeur.
- Reconnaître la problématique psychiatrique.
- Reconnaître la nécessité de recourir à de l'aide.
- Disposer d'un minimum d'autonomie c'est-à-dire avoir la capacité de vivre sans une surveillance constante.
- Être en ordre de mutuelle.
- Signer la convention de séjour ou d'accompagnement.
- Accepter le règlement d'ordre intérieur.
- Payer une caution et disposer des ressources financières suffisantes pour assumer les frais de séjour, du quotidien (alimentation, hygiène, transport,...).

Critères d'exclusion

Territoire couvert

Cour d'appel de Mons

Psychiatre

Dr Laurent MALLET

CONTACT

Le Regain IHP et SPAD - Danielle DEMEUNIER, Coordinatrice

 071/10 86 60

@ leregain@ghdc.be

 Avenue du Centenaire, 71 - 6061 MONTIGNIES S/SAMBRE

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Initiatives d'Habitations Protégées - IHP

IHP L'APPART

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition des patients internés **6 places (mixtes) en hébergement** sur 56 places que compte l'IHP.

La candidature de patients AICS est prévue dans le projet. A ce titre une collaboration spécifique avec le SSM de Mons (équipe spécialisée dans le traitement des AICS) est formalisée.

Public cible

Tous patients relevant de DS, présentant une problématique psychiatrique avérée, stabilisés et pour lesquels un trajet de soins a déjà été initié dans la perspective d'une libération à l'essai.

Critères d'inclusion

Patients stabilisés qui formulent une demande non urgente.

Critères d'exclusion

Personnalités psychopathiques ne s'intégrant pas dans une dynamique institutionnelle communautaire. Pyromanes et personnes s'étant rendues responsables d'incendie volontaire. Patients présentant une déficience mentale modérée à sévère et les troubles caractériels majeurs.

Territoire couvert


Territoire de la Cour d'Appel de Mons.

Psychiatre

Dr René LLANO LOPEZ

CONTACT

Maryse BOSMANS, Coordinatrice

 065/33 88 66

@ bosmans.appart@skynet.be

 Boulevard Dolez, 3 - 7000 MONS

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Maisons de Soins Psychiatriques - MSP

MSP MOZART

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition des patients internés « **double diagnostic** » (handicap mental et autres problématiques), **2 places (mixtes) en hébergement** sur 64 places que compte la MSP Mozart. Dans ce cadre, les patients internés bénéficient de l'accompagnement habituellement proposé aux patients admis au sein de la MSP Mozart. Les activités, librement consenties, ont pour finalité de travailler les objectifs de réhabilitation sociale et professionnelle dans le cadre de la fonction 5 de la réforme des soins en santé mentale.

L'utilisation des deux lits précités se fera dans l'optique d'un accompagnement quotidien dans un cadre bien éloigné de l'environnement hospitalier. La MSP sera pour les patients concernés, un lieu de vie au plus proche de l'extérieur leur permettant de se focaliser sur leur prise d'autonomie progressive.

Public cible

Tout patient interné libéré à l'essai présentant une problématique de handicap mental et une pathologie psychiatrique avérée, stabilisée. Les candidatures seront considérées au regard des critères généraux d'admission dans la structure.

Critères d'inclusion

Patients «double diagnostic» (handicap mental et troubles psychiatriques).

Critères d'exclusion

- Toute personne ne pouvant pas vivre en service ouvert
- Problème d'assuétude en diagnostic principal
- Psychopathie

Territoire couvert

Territoire de la Cour d'Appel de Mons / Province du Hainaut.

Psychiatre

Dr H-D NGUYEN

CONTACT

Martine DRAIZE (Coordinateur interne TSI)

 065/41 87 21

@ martine.draize@chpchene.be

(En cas d'indisponibilité de cette dernière, contacter la « Garde Nursing CHP » au n° 0475/49 60 51)

Christine SIMON & Julie ANDRUSZEWSKI – Infirmières en chef

 065/41 81 83 ou 065/41 81 80 ou 065/41 81 90

@ christine.simon@chpchene.be

julie.andruszewski@hap.be



Chemin du Chêne aux Haies, 26 – 7000 MONS

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Initiatives d'Habitations Protégées - IHP

IHP L'ENTRE-TEMPS

Descriptif du projet

L'Entre-Temps est un lieu de vie et de transition où chaque résident peut s'épanouir à son rythme, se confronter et se tester aux réalités de la vie quotidienne en vue d'acquérir des aptitudes pour une plus grande autonomie.

Le projet met à disposition **des patients internés « Double Diagnostic » 4 places en hébergement** au sein de l'IHP L'Entre-Temps.

L'encadrement au sein de l'IHP peut revêtir des formes très variées : aide socio-administrative, organisation d'activités, accompagnement social et soutien dans des domaines divers : santé, relationnel, réinsertion socio-professionnelle, parentalité, développement d'habiletés et d'apprentissage des gestes de la vie quotidienne (courses, nettoyage, cuisine, mobilité, gestion du budget...), soutien dans les projets de rétablissement...

Public cible

Personnes internées avec un double diagnostic : handicap mental léger et maladie mentale.

Critères d'inclusion

Patients déjà libérés à l'essai nécessitant un tremplin avant une autonomie plus complète et dans les limites de leurs compétences intellectuelles.

Patients adultes stabilisés demandant une libération à l'essai depuis les annexes des prisons ou les établissements de défense sociale : dans ce cas, un passage par un service ouvert d'un hôpital psychiatrique (mise au point du traitement, transition utile entre milieu fermé et milieu ouvert, concertation plus facile) est obligatoire.

Critères d'exclusion

Une abstinence (alcool et stupéfiants) d'au moins 6 mois est exigée préférentiellement soutenue par un plan de traitement spécifique.

Absence totale d'autonomie nécessitant un encadrement 24h/24h.

Territoire couvert

Pas de limite de territoire.


Psychiatre

Dr Catherine Wauthier


CONTACT

IHP L'Entre-Temps

Coordinateur : Emmanuel Thermolle

 064/84 10 02 ou 0491/19 98 94

 asbl.entretemps@fracarita.org

 emmanuel.thermolle@fracarita.org

 Rue de Baume, 318 - 7100 HAINE-ST-PAUL

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Initiatives d'Habitations Protégées - IHP

IHP L'ANCRAGE (Asbl Alises)

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre **2 places en hébergement** à disposition des patients internés. L'objectif est d'offrir un accompagnement spécifique aux patients internés en tenant compte des nombreuses années d'internement qui renforcent la difficulté d'adaptation à un autre type de structure. Dans cette optique, un volet « activation » via la tenue d'un atelier animé par un artiste extérieur est prévu.

Public cible

Personnes issues des établissements de défense sociale ou des annexes psychiatriques (pour les personnes venant des annexes psychiatriques, un passage préalable par l'hôpital est demandé).

Critères d'inclusion

Toute personne en souffrance psychique en demande d'un hébergement et d'un accompagnement dans la vie quotidienne.

Critères d'exclusion

Patients au profil psychopathique et patients AICS.

Territoire couvert

Cour d'Appel de Mons.

Psychiatre

Dr Willy SAMAIN

CONTACT

Celine DANLOY, Coordinatrice

 0473/95 92 56

 celinedanloy@gmail.com

 Rue du Hamoir, 79 & rue Conreur, 20 - 7100 LA LOUVIÈRE

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Maisons de Soins Psychiatriques - MSP

MSP BOIS DE LA FONTAINE

Descriptif du projet

La Maison de Soins Psychiatriques « Bois de la Fontaine » propose un hébergement résidentiel (136 places) pour adultes présentant des troubles mentaux chroniques stabilisés et ayant besoin d'un soutien continu dans la vie quotidienne.

La MSP comporte 4 Unités de Vie ouvertes (libre circulation).

Parmi celles-ci, **3 places d'hébergement sont dédiées aux personnes internées « Double Diagnostique ».**

Public cible

Adultes présentant des troubles mentaux chroniques stabilisés, avec retard mental.

Critères d'inclusion

Patients déjà libérés à l'essai vivant à domicile ou en institution.

Patients présentant une maladie mentale chronique stabilisée et un retard mental ne nécessitant plus le maintien en milieu hospitalier.

Patients ayant besoin d'un accompagnement continu quotidien.

Critères d'exclusion

Troubles neurologiques dégénératifs.

Troubles du comportement modérés et sévères.

Territoire couvert

Patients se réinsérant dans la région du Centre - Charleroi - Botte du Hainaut.

Psychiatre

Dr Isabelle DUCHATEAUX

CONTACT

Véronique HOUCARD, Coordinatrice MSP

 064/23 92 56 ou 064/ 23 92 59

@ veronique.houchard@fracarita.org

 Rue du Vieux Chemin de Fer, 31 - 7170 MANAGE

Stéphanie SPLINGARD, Assistante sociale

 064/239258

@ stephanie.splingard@fracarita.org

 Rue du Vieux Chemin de Fer 31, 7170 MANAGE

<http://www.cp-st-bernard.be/msp/msp.php>

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Initiatives d'Habitations Protégées - IHP

IHP LE RELAIS

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition des patients internés **18 places de l'IHP « le Relais » dont 4 seront spécifiquement dédiées à des patients AICS**. Le projet de « soins » est orienté vers une resocialisation et un ré-accrochage avec les soins de santé mentale réguliers.

Public cible

Internés LE stabilisés éprouvant des difficultés psychiatriques souhaitant bénéficier d'un accompagnement, d'une aide ou d'un soutien dans la vie quotidienne.

Critères d'inclusion

Un rapport médical est exigé avant toute rencontre afin d'analyser l'adéquation de la demande. Le patient doit présenter une pathologie psychiatrique sur l'axe 1. Le candidat doit être motivé et collaborant.

La personnalité du candidat, sa prise de conscience de la pathologie et les moyens qu'il se donne pour avancer peuvent parfois amener la candidature à discussion même si elle ne correspond pas tout à fait au cadre fixé.

Critères d'exclusion

Les personnalités antisociales, les psychopathies, les démences et les retards mentaux modérés et sévères constituent d'emblée un critère d'exclusion.

Territoire couvert

Réseau du Hainaut Occidental.

Psychiatre

Dr Jean-François MOREL

CONTACT

Virginie DELARUE, Directrice

 069/84 42 72

 servicesocial@hplerelais.be

 Boulevard du Roi Albert, 90 - 7500 TOURNAI

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Maisons de Soins Psychiatriques - MSP

MSP LA TRAVERSÉE

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition des patients internés **37 places de la MSP La Traversée dont 12 seront spécifiquement dédiées à des patients AICS.**

Le projet vise d'une part, via différents modules de soins, à un accompagnement orienté vers un retour à la vie sociale. Ces modules de soins ont une durée moyenne de 2 ans.

Il vise d'autre part, à un accompagnement de plus longue durée au cours duquel un travail sur le maintien des capacités sera valorisé au maximum.

Public cible

Personnes internées sous mesure de placement ou libérées à l'essai, dont la dangerosité est qualifiée de Medium Risk.

Critères d'inclusion

Psychose stabilisée, arriération mentale allant de légère à modérée.

Critères d'exclusion

Troubles de la personnalité.

Territoire couvert

Wallonie – Bruxelles, si le résident a un point d'ancrage dans la Province du Hainaut.

Psychiatre

Dr Sarah BARBERA

CONTACT

Sylvie JADOT

 069/88 98 33

@ sylvie.jadot@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

- AICS : Auteurs d'Infraction(s) à Caractère Sexuel
- AViQ: Agence pour une Vie de Qualité
- CMI : Cellule Mobile d'Intervention
- DGEPI : Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires
- EDS : Etablissement de Défense Sociale
- HPS : Hôpital Psychiatrique Sécurisé
- IHP : Initiative d'Habitations Protégées
- LE : Libéré à l'Essai
- MSP : Maison de Soins Psychiatriques
- ROI : Règlement d'Ordre Intérieur
- RSSM : Réforme des Soins en Santé Mentale
- SPAD : Soins Psychiatriques pour personnes séjournant à Domicile
- SPS : Service Psycho-Social
- SSM : Service de Santé Mentale
- SSSP : Service Soins de Santé Prisons
- TSI : Trajet de Soins Internés
- UPML : Unité de Psychiatrie Médico-Légale
- USPS : Unité Sécurisée de Protection Sociale

LES INSTANCES JUDICIAIRES

LES INSTANCES JUDICIAIRES

La Chambre de Protection Sociale

Depuis l'entrée en vigueur au 1er octobre 2016 de la nouvelle loi sur l'internement, l'autorité judiciaire compétente en matière d'exécution de l'internement est la Chambre de Protection Sociale (CPS) auprès du Tribunal de l'Application des Peines (TAP) à la place de la Commission de défense sociale (CDS).

Cette Chambre de Protection sociale est composée d'un juge et de deux assesseurs: l'un d'eux est spécialisé en matière de réinsertion sociale et l'autre en matière de psychologie clinique. La personne internée dépend de la CPS située dans le ressort de la CA de la juridiction qui a prononcé l'internement.

La chambre applique la Loi du 05 mai 2014 relative à l'internement, consultable à l'adresse suivante : www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl

- Loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes, M.B., 9 juillet 2014
- Loi du 4 mai 2016 relative à l'internement et à diverses dispositions en matière de Justice, M.B., 13 mai 2016

La Chambre de Protection Sociale de Mons

Tribunal de l'application des peines de Mons



Rue d'Enghien, 10 - 7000 MONS



065/32 14 26 ou 065/32 14 27

FAX 065/321.430



greffe.protsoc.tap.mons@just.fgov.be

Cour d'Appel de Bruxelles Fr

Chambre de Protection Sociale de Bruxelles

Tribunal de l'Application des Peines



Boulevard de Waterloo, 76 - 1000 BRUXELLES



02/557 41 70 - Fax : 02/557 47 01



cps.bruxelles@just.fgov.be

Cour d'Appel de Liège

Chambre de Protection Sociale de Liège

Tribunal de l'Application des Peines



Boulevard de la Sauvenière, 34 4000 LIEGE



cps.liege@just.fgov.be

LES INSTANCES JUDICIAIRES

Le Ministère Public


La loi du 5 mai 2014 confère un rôle central au ministère public. En effet, celui-ci est chargé de la constitution du dossier initial et de saisir la chambre de protection sociale. Cette dernière statue sur l'orientation à donner au dossier (placement, octroi de modalités de l'internement...) à la suite d'une décision d'internement prononcée par les cours, tribunaux et juridictions d'instruction.

Il est également investi d'une mission consultative par le dépôt d'avis motivés requis légalement dans la plupart des procédures visées par la loi. Enfin, le ministère public est chargé de la surveillance et du contrôle des modalités d'exécution de l'internement octroyées par la CPS aux internés et dispose du monopole de sa saisine afin d'éventuellement révoquer les modalités accordées si l'interné ne respecte pas les conditions assorties à ces dernières.


Magistrats titulaires : Madame le Premier Substitut BEAUVOIS Marie-Christine
Monsieur le Substitut COLLINET Thierry (Suppléant)

CONTACT

ABDERHAMANE Frédéric, Attaché

 065/32 14 64

COURROUX Allan, Secrétaire

 065/32 14 36

LEBRUN Florence, Secrétaire

Fax 065/32 14 39


Post-scriptum : En dehors des heures de bureau et le week-end, un magistrat assure les gardes.

Tout contact avec ce dernier doit préalablement passer par un appel auprès de la police locale.

Cour d'Appel de Bruxelles Fr

Ministère Public

@ Internement.bruxelles@just.fgov.be

 02/508 61 73


Cour d'Appel de Liège

Ministère Public

Madame DELMICHE Fabienne

Premier substitut du Procureur du Roi

@ fabienne.delmiche@just.fgov.be

 04/230 50 74

LES MAISONS DE JUSTICE

Compétences territoriale

Dans le cadre de la mesure d'internement, les assistants de Justice (AJ) remplissent deux missions principales à différents stades de la procédure. D'une part, la réalisation d'**enquêtes sociales**¹ ou de **rapports d'informations succincts**² sur demande de la **Chambre de Protection Sociale (CPS)**, du responsable de soin ou du directeur de prison. D'autre part, l'organisation de la guidance, soit le suivi concret de la mesure. En 2016, il y a eu 118 enquêtes en vue d'une mesure d'internement à l'échelle de la FW-B et 218 guidances. Le but poursuivi par l'octroi d'une modalité d'exécution d'internement est toujours double : la protection de la société et la stabilisation de l'état de santé mentale de la personne.

Plusieurs changements introduits par la nouvelle loi impactent de manière pratique le **travail des 13 Maisons de Justice**, tant dans le cadre des missions d'enquête, que sur le plan de la guidance et de l'aide aux victimes. Un des traits marquants de la loi est sa philosophie évolutive, la mesure d'internement étant susceptible de changer en fonction de l'état de santé du justiciable interné.

- **Enquêtes sociales ou rapports d'informations succincts**

L'assistant de Justice (AJ) peut réaliser plusieurs types d'enquêtes pour aider la CPS à prendre la décision la plus adaptée à la situation du justiciable concerné. La première peut avoir lieu avant la première audience de la CPS lorsque la personne est en liberté (art.29§1). L'assistant de Justice va alors entrer en relation avec le justiciable, son réseau de soins et, le cas échéant, son milieu de vie, afin d'obtenir les informations qui vont lui permettre d'élaborer des propositions concrètes pour apporter un éclairage au Ministère public. D'autres enquêtes peuvent être demandées **tout au long de la procédure** en vue de l'octroi d'une modalité d'exécution de l'internement (art.29§2). Elles peuvent concerner les mesures suivantes : le congé, la permission de sortie (PS), la détention limitée (DL), la surveillance électronique (SE), la libération anticipée en vue d'éloignement du territoire ou de remise (LA). Dans ce cas, l'AJ va à la rencontre du milieu de vie au sein duquel la modalité d'exécution de l'internement sera mise en œuvre.

- **Guidances**

A la demande de la CPS, l'assistant de Justice assure le suivi des justiciables internés. Comme dans les autres missions pénales, il occupe un **double rôle**. Ainsi, au cours d'entretiens réguliers, l'AJ aide à respecter les conditions qui lui sont fixées par l'autorité judiciaire et s'assure de leur respect. Il assure également le lien entre la CPS et le justiciable, et réalise fréquemment des rapports de suivi.

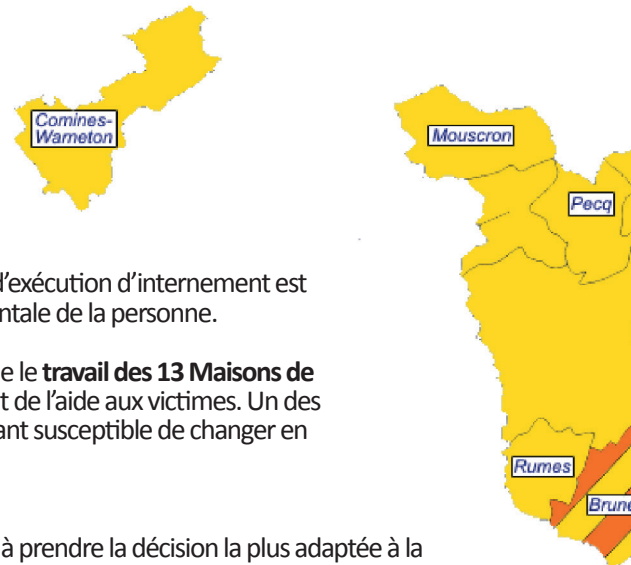
L'accompagnement des internés s'insère aujourd'hui dans un **trajet de soins** qui laisse présupposer une **évolution possible** de leur état de santé mentale. L'AJ collabore avec le réseau de soins en santé mentale et maintient des contacts réguliers avec les intervenants psychosociaux afin de mieux dans ce trajet, l'AJ collabore avec le réseau de soins en santé mentale et maintient des contacts réguliers avec les intervenants psychosociaux afin de mieux accompagner l'interné à donner à l'interné une **place centrale** dans le processus afin qu'il puisse y participer de la manière la plus active possible. Ils déterminent les modalités à suivre dans une optique de réinsertion sociale et de potentielle libération définitive.

- **L'information et l'assistance aux victimes**

La loi du 5 mai 2014 réserve une place plus importante aux victimes. Elles sont pleinement prises en considération tout au long de la procédure d'internement et/ou être entendues lors des audiences. La loi prévoit ainsi **une saisine systématique des services d'accueil des victimes** des Maisons de Justice. L'AJ assure le contact avec toutes les personnes concernées par une décision d'internement coulée en force de chose jugée afin de leur expliquer la procédure.

Contactez les Maisons de Justice

La Cour d'Appel de Mons regroupe trois Maisons de Justice dont les compétences territoriales sont les suivantes



Maison de justice de Tournai

Rue Frinoise, 33 boîte B

7500 Tournai

Tél. : 069/25.20.00

Fax : 069/67.09.27

maisondejustice.tournai@cfwb.be

Maison de justice de Mons

Grand-Place, 23

7000 Mons

Tél. : 065/32.54.11

Fax : 065/32.54.98

maisondejustice.mons@cfwb.be

1. **L'enquête sociale** est un rapport dans lequel l'assistant de Justice, avec le justiciable et/ou son milieu d'accueil, reconstitue les faits dans leur contexte, recueille des informations pertinentes et formule un avis qui aide l'autorité à prendre une décision appropriée relative à une peine.
2. **Le rapport d'information succinct** est un rapport dans lequel l'assistant de Justice répond à une question spécifique posée par l'autorité judiciaire.

Maisons de Justice

Des maisons de justice

Site des Maisons de Justice : www.maisonsdejustice.be



§3, 47, 51 et 57§3). Elles
ation à l'essai (LE) et la
alité est envisagée.

Le rôle d'aide et de
spect au quotidien. Il fait

é. Afin de s'inscrire au
édicosociaux. Il veille éga-
ent ensemble des **objectifs**

, elles peuvent être notamment informées des modalités d'exécution de l'in-
ons de Justice par le Ministère public. Les assistants de Justice doivent prendre
re et de les informer de leurs droits.

r contexte social en vue de proposer une mesure individualisée orientée vers l'avenir et la réparation. L'objectif est de
une mesure ou une modalité d'exécution d'une peine de prison
afin de l'aider dans sa prise de décision.

COORDINATEURS DE LA COUR D'APPEL DE MONS

Coordinateur Trajet de Soins Internés (SPF Santé Publique)

Pierre-Jean CORNU

@ cornupj@coordinationsimons.be

Rue Despars 94 - 7500 Tournai

GSM : 0470/99 05 74

Coordinatrice Circuit de Soins Externe Internés (SPF Justice)

Dominique GIAUX

@ dominique.giaux@just.fgov.be

Bld W. Churchill, 24 - 7000 Mons

GSM : 0471/99 57 29



Les dispositifs spécifiques pour patients internés présentés dans cette brochure sont financés par le SPF Santé Publique.

Ce document a été élaboré par le Coordinateur Trajet de Soins Internés (SPF Santé Publique), la Coordinatrice Circuit de Soins Externe Internés (SPF Justice) pour la Cour d'Appel de Mons et les partenaires repris dans la présente brochure.